Travail à temps partiel

Autor(en): **J.C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **72 (1980)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-386017

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 9 Septembre 1980 72e année

Travail à temps partiel

Pas de travailleurs de «seconde classe»

Ils sont des dizaines de millions. Parmi eux, une grande majorité de femmes mariées, mais aussi et de plus en plus des jeunes qui entrent dans la vie active et des hommes qui ont dépassé la cinquantaine.
Leurs salaires sont généralement bas et leurs perspectives de carrière, à supposer qu'ils en aient, sont réduites. Ils sont les premiers touchés en cas de compression du personnel et sont vulnérables à diverses formes de discrimination dans l'emploi.
Ce sont les travailleurs à temps partiel.

De plus en plus nombreux

Selon les statistiques les plus récentes, les travailleurs à temps partiel seraient plus de 11 millions aux Etats-Unis rien que parmi les salariés non agricoles, plus de 9 millions dans les pays de la Communauté économique européenne (CEE), 2,4 millions au Japon et 1,3 million au Canada. Fait plus significatif encore, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est de 25% en Suède, entre 15 et 20% en Australie, au Danemark et au Royaume-Uni, entre 10 et 15% au Canada, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, et entre 5 et 10% en République fédérale d'Allemagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas.
Au cours des trois dernières décennies, l'emploi à temps partiel a connu une expansion régulière dans la plupart des pays industrialisés.En Australie, par exemple, les effectifs concernés ont augmenté de 138% entre 1964 et 1978; au Canada, l'accroissement a été de 55% entre 1966 et 1977 et aux Etats-Unis le nombre des salariés non agricoles employés à temps partiel a triplé entre 1954 et 1977.
La situation est sensiblement la même dans les pays de l'Europe de l'Est: ainsi, quelque 30% de la main-d'œuvre féminine totale de la République démocratique allemande travaillent à temps partiel.

Le domaine des femmes

Les femmes prédominent sur le marché du travail à temps partiel. Leur proportion varie de 70 à 90% selon les pays. Les femmes mariées repré-

sentent entre 80 et 90% du nombre total de travailleurs à temps partiel en Australie, au Japon, en Suède et dans les pays membres de la CEE. Les analystes du BIT notent cependant, ces dernières années, une tendance à l'augmentation du nombre des jeunes et des personnes âgées travaillant à temps partiel. Aux Etats-Unis, par exemple, en 1977, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 47% du total des travailleurs salariés occupés à temps partiel dans des activités non agricoles. Dans les pays de la CEE, 53,4% des hommes occupés à temps partiel en 1975 avaient plus de 55 ans. Et ce pourcentage continue d'augmenter.

Bas salaires

La plupart des emplois à temps partiel se trouvent dans le secteur des services – plus des deux tiers dans les pays de la CEE – mais aussi dans l'agriculture et dans certaines industries. Ce sont en général des emplois peu qualifiés, exigeant peu ou pas de formation et d'expérience.
Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les salaires soient bas. On ne peut cependant manquer d'être frappé par l'écart qui, assez souvent, sépare les gains moyens des travailleurs à temps partiel de ceux des salariés à plein temps dans une même industrie ou profession.
En France, le salaire horaire moyen des travailleurs à temps partiel du commerce, des banques et des assurances ne représentait, en octobre 1975, que 78% de celui de leurs collègues à plein temps. Aux Etats-Unis, en mai 1977, les gains horaires des salariés non agricoles à temps partiel étaient de 2,90 dollars contre 5 dollars pour les travailleurs à plein temps. Au Royaume-Uni, dans l'ensemble constitué par l'industrie et les services, le gain horaire moyen des travailleuses à temps partiel s'élevait en 1976 à 92,9% de celui des travailleuses à temps complet pour les manuelles et à 80,7% pour les non-manuelles.

Entre le choix et la nécessité

Pourquoi donc tant de gens acceptent-ils de travailler à temps partiel? Pour la plupart des femmes mariées ayant des responsabilités familiales, un emploi à temps partiel est souvent le seul moyen qui permette à la famille de «joindre les deux bouts» tout en leur laissant suffisamment de temps pour s'occuper du foyer et des enfants. Deux facteurs essentiellement les poussent dans cette voie: d'une part, l'inflation et son effet d'érosion sur le salaire du mari; d'autre part, l'aspiration croissante des ménages à davantage de bien-être matériel, d'autonomie, ainsi qu'à une vie meilleure.
Quant aux étudiants et aux retraités, pour qui le travail correspond à un besoin financier réel, la plupart d'entre eux manquent soit du temps, soit des forces nécessaires à un emploi à plein temps, en supposant qu'ils puissent en trouver un.
Enfin, et de plus en plus, on trouve parmi les travailleurs à temps partiel

de tous âges des gens qui préfèrent travailler moins pour avoir davantage de loisirs, même si c'est au détriment de leurs revenus.

Partisans et adversaires

Le travail à temps partiel a d'indéniables avantages. Le plus important dans la conjoncture présente est peut-être qu'il permet l'insertion dans l'activité économique d'un potentiel de main-d'œuvre qui, autrement, resterait inutilisée. Il offre également à davantage de gens la possibilité de réaliser leur désir de mener une vie meilleure ou différente.
Pour les entreprises, l'emploi à temps partiel facilite l'adaptation des effectifs aux variations du rythme d'activité. Il entraîne en revanche des charges administratives et financières (sécurité sociale notamment) qui peuvent annuler complètement, pour l'entreprise, les avantages de cette pratique.
L'attitude des syndicats est, dans la plupart des cas, plutôt réticente car ils craignent que l'expansion de la pratique de l'emploi à temps partiel ne mette en danger l'emploi et les conditions de travail des travailleurs à plein temps. En outre, les travailleurs à temps partiel ne sont en général pas syndiqués.

De nombreuses doléances

La liste des doléances des travailleurs à temps partiel est fort longue. Ils doivent s'accommoder:

- d'emplois peu qualifiés, souvent inférieurs à leurs aptitudes et à leur niveau de formation, offrant peu de perspectives d'avancement;
- d'horaires de travail incommodes et irréguliers – y compris le soir, les week-ends et les jours fériés – qui peuvent désorganiser leur vie de famille;
- d'une charge de travail par unité de temps plus élevée que celle des travailleurs à temps complet, dans la mesure où ils sont essentiellement occupés lors des périodes d'intense activité;
- du silence des conventions collectives à leur égard ou, à tout le moins, de l'insuffisance des dispositions destinées à améliorer leur sort;
- des difficultés qu'ils ont à remplir les conditions posées par les régimes de sécurité sociale.

Une question de justice

Des mesures ont déjà été prises par quelques gouvernements pour redresser la situation.
Ainsi, le Royaume-Uni a décidé d'aligner les conditions d'emploi des travailleurs à temps partiel sur celles des travailleurs à temps complet. En France, les conditions de travail et de rémunération des travailleurs à temps partiel doivent maintenant être fixées par voie de conventions

collectives. Le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse ont facilité l'accès des travailleurs à temps partiel à certaines prestations sociales, notamment aux allocations de chômage.
La prochaine session de la Conférence internationale du travail permettra d'adopter de nouvelles normes en faveur des travailleurs âgés et de poursuivre la préparation de nouveaux instruments concernant les travailleurs ayant des responsabilités familiales. Il est probable que les textes retenus contiendront certaines dispositions visant à faciliter l'emploi à temps partiel des travailleurs intéressés, encourageant ainsi de nouvelles mesures en leur faveur.
Mais il restera encore bien davantage à faire. Travailler à temps partiel, en l'état actuel des choses, c'est en quelque sorte rejoindre, tant sur le plan social que sur le plan économique, la catégorie des travailleurs de «seconde classe». Cette anomalie doit disparaître. C'est une question de justice.

*

Le texte ci-dessus, rédigé par le Bureau international du travail (BIT) donne une image générale du travail à temps partiel dans le monde. En ce qui concerne plus particulièrement la Suisse, le problème est examiné en ce moment par un groupe de travail, sous l'égide de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), comprenant des représentants des organisations d'employeurs, de travailleurs et d'associations féminines. Ce groupe sera bientôt en mesure de présenter un rapport, que nous ne manquerons pas de reproduire dans la «Revue syndicale», étant donné l'importance de plus en plus grande de ce phénomène dans le domaine de l'emploi. J. Clz